

### Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement



Les mobiliers, l'agencement de bureaux ou magasins, les différents ouvrages de menuiserie de nos habitations sont de plus en plus fabriqués en série, c'est donc en atelier que travaille principalement le menuisier fabricant.

Les titulaires de ce diplôme travaillent chez des fabricants d'ouvrages d'aménagement et agencement en bois et matériaux dérivés ou associés. Le secteur de la menuiserie est essentiellement artisanal ; celui de la production de mobilier essentiellement industriel. Il effectue le suivi de la fabrication, le contrôle de la qualité des produits et assure la maintenance de premier niveau des machines et des outils. Sur le chantier, il peut être amené à installer ponctuellement des mobiliers d'agencement.

Il doit savoir :

- traiter et interpréter les documents techniques qui définissent l'ouvrage ;
- installer et mettre en sécurité son poste de travail et vérifier la conformité des matériaux et des produits ;
- conduire les opérations d'usinage, de façonnage, d'assemblage et de montage ;
- réaliser les finitions et les traitements ;
- respecter les consignes de sécurité et de gestion de l'environnement.

En atelier, il fabrique principalement, à l'unité ou en série, des fenêtres, des volets, des portes, des placards et autres meubles en bois ou en matériaux dérivés, pouvant inclure des composants en verre ou en matériaux de synthèse. Il assure le suivi de la fabrication, le contrôle qualité des produits et la maintenance des machines et outils. Sur le chantier, le travail se limite à la pose du mobilier. Le menuisier doit cependant organiser et sécuriser son intervention, puis trier et faire évacuer les déchets.

#### ↩️ Débouchés

Les titulaires de ce diplôme travaillent chez des fabricants d'ouvrages d'aménagement et agencement en bois et matériaux dérivés ou associés. Le secteur de la menuiserie est essentiellement artisanal ; celui de la production de mobilier essentiellement industriel. C'est donc en atelier que travaille principalement le menuisier fabricant.

#### ↩️ Accès à la formation

Après une classe de 3<sup>ème</sup>

#### ↩️ Programme

Grille horaire (a)	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
<b>Enseignement professionnel</b>	<b>333h30</b>	<b>312h</b>
<b>Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)</b>	<b>43h30</b>	<b>39h</b>
<b>Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)</b>	<b>43h30</b>	<b>39h</b>
<b>Réalisation d'un chef d'œuvre(c)</b>	<b>87h</b>	<b>78h</b>
<b>Prévention Santé Environnement</b>	<b>43h30</b>	<b>26h</b>
<b>Français, Histoire-Géographie</b>	<b>43h30</b>	<b>39h</b>
<b>Enseignement moral et civique</b>	<b>14h30</b>	<b>13h</b>
<b>Mathématiques – Physique-Chimie</b>	<b>43h30</b>	<b>39h</b>
<b>Langue vivante</b>	<b>43h30</b>	<b>39h</b>
<b>Arts appliqués et culture artistique</b>	<b>29</b>	<b>26h</b>
<b>Education physique et sportive</b>	<b>72h30</b>	<b>65h</b>
<b>Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation</b>	<b>101h30</b>	<b>91h</b>
<b>Période de formation en milieu professionnel (semaines)</b>	<b>6 à 7</b>	<b>6 à 7</b>

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

### Enseignements professionnels

- Communication technique : les parties constitutives d'un ouvrage, ainsi que ses caractéristiques et fonctions.
- Expression graphique (dessins de fabrication, plans d'architecte etc), conventions et normes de représentation, logiciels de tracé, d'optimisation, de DAO.
- Les ouvrages : menuiseries extérieures et intérieures ; ouvrages d'agencement et mobilier, c'est à dire portes et fenêtres, mais aussi volets ou persiennes, portails et portillons, placards et rangements, mobiliers de collectivités, habillages muraux.
- Les matériaux et produits : les essences, les produits en plaques, les produits de jointoiement et de calfeutrement, de fixation et d'assemblage, de traitement, de préservation et de finition. Leurs propriétés et caractéristiques physiques et mécaniques.
- Les procédés et processus de réalisation : l'usinage, l'assemblage et le montage (pressage, serrage, vissage, agrafage, clouage, collage, éléments de décoration, vitrages et miroiterie...), la finition (ponçage, rebouchage, lustrage, égrainage des surfaces, application de produits...) ; la pose (niveau, symétrie, moyens de fixation, contrôles de verticalité, d'horizontalité...).
- L'organisation des processus de fabrication selon les critères géométriques, dimensionnels, technologiques des pièces à usiner ; réglage, contrôle et suivi des opérations.
- Santé et sécurité : principes généraux ; risques d'accident et d'atteinte à la santé, notamment liés à l'utilisation de produits (colles, vernis et solvants) et de machines dangereuses. La protection de son poste de travail.
- Le contrôle et la qualité : détection des défauts et malfaçons ; les critères d'appréciation de la qualité et les moyens de les mesurer et de les contrôler.
- Maintenance : entretien préventif (nettoyage, graissages) ; organes à remplacer ; essais ; vérifications.

### Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous

la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

### Examen

**Enseignement professionnel :**

- Analyse d'une situation professionnelle, coeff. 4
- Fabrication d'un ouvrage de menuiserie, mobilier ou agencement, coeff. 9 (dont coeff. 1 pour la prévention santé environnement)
- Pose de mobiliers d'agencement intérieur, coeff. 4

**Enseignement général :**

- Français et histoire – géographie – éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques-sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Arts appliqués et cultures artistiques

### Statistiques

#### Académie de Montpellier

En 2017 : 27 présents, 19 admis (soit 70.37% de réussite).

En 2018 : 29 candidats inscrits, 29 présents, 21 admis (soit 72,41% de réussite)

En 2019 : 25 candidats inscrits, 25 présents, 23 admis (soit 92 % de réussite).

#### Académie de Toulouse

En 2018 : 2 candidats présents, 1 candidats admis (soit 50% de réussite)

En 2018 : 68 candidats présents, 61 candidats admis (soit 89,7% de réussite). **Candidats uniquement en apprentissage**

En 2019 : 1 candidat présent, 0 candidats admis (soit 0% de réussite).

En 2019 : 73 présents, 67 admis (soit 91.8% de réussite).

**Candidats en apprentissage uniquement**

### Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

**Principales poursuites d'études**

- BACPRO Technicien menuisier-agenceur
- BACPRO Technicien de fabrication bois et matériaux associés
- BP Charpentier
- BP Menuisier

- BP Plâtrerie et plaque
- MC Plaquistes

Pour connaître les poursuites d'études consultez les guides régionaux.

- Dossier « Le dico des métiers »
- Zoom sur Les métiers du bois et Les métiers des compagnons du devoir et du tour de France
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

**N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).**

## Ou se former en Occitanie

### Académie de Montpellier

#### 11 Lézignan-Corbières

CFA du bâtiment **A**

#### 11 Narbonne

Lycée professionnel Louise Michel (*public*)

#### 34 Baillargues

CFA des compagnons et du devoir **A**

#### 34 Béziers

Lycée Jean Mermoz (*public*)

#### 34 Montpellier

EREA Jean-Jacques Rousseau (*public*)

CFA du BTP Pierre Villeneuve **A**

#### 48 Mende

IRFMA de la Lozère **A**

#### 66 Perpignan

CFA du BTP Marcel Mercader **A**

### Académie de Toulouse

#### 09 Foix

CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ariège **A**

#### 12 Onet-le-Château

Campus des métiers (CMA de l'Aveyron) **A**

#### 31 Plaisance du Touch

CFA des compagnons du devoir de Midi-Pyrénées **A**

#### 31 Toulouse

CFA des compagnons du devoir de Midi-Pyrénées **A**

#### 31 Toulouse

CFA du BTP Paul Riquet **A**

#### 32 Pavie

Ecole des métiers de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Gers **A**

#### 65 Tarbes

École des Métiers des Hautes-Pyrénées **A**

#### 81 Albi

CFA des compagnons du devoir et du Tour de France de Midi-Pyrénées **A**

Université Régionale des métiers et de l'artisanat **A**

#### 82 Montauban

CFA de Tarn et Garonne - Ecole des métiers **A**

**A** Formation en apprentissage

## En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »

## Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès

04 66 56 46 70 - [ce.0300061d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300061d@ac-montpellier.fr)

Bagnols sur Cèze

04 66 89 53 93 - [ce.0300992r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300992r@ac-montpellier.fr)

Béziers

04 67 62 45 04 - [ce.0340097w@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340097w@ac-montpellier.fr)

Carcassonne

04 34 42 91 90 - [ce.0110035d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110035d@ac-montpellier.fr)

Castelnaudary

04 34 42 91 88 - [ce.0110843g@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110843g@ac-montpellier.fr)

Céret

04 68 87 02 07 - [ce.0660575s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660575s@ac-montpellier.fr)

Le Vigan

04 99 92 01 72 - [ce.0301647c@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0301647c@ac-montpellier.fr)

Lunel

04 67 83 56 83 - [ce.0341426r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341426r@ac-montpellier.fr)

Mende

04 66 65 05 17 - [ce.0480020l@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0480020l@ac-montpellier.fr)

Montpellier Celleneuve

04 67 75 74 50 - [ce.0341619a@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341619a@ac-montpellier.fr)

Montpellier Centre

04 67 91 32 55 - [ce.0340096v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340096v@ac-montpellier.fr)

Montpellier Est

04 48 18 55 10 - [ce.0341482b@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341482b@ac-montpellier.fr)

Narbonne

04 68 32 61 75 - [ce.0110036e@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110036e@ac-montpellier.fr)

Nîmes Centre

04 66 29 03 81 - [cio.nimescentre@ac-montpellier.fr](mailto:cio.nimescentre@ac-montpellier.fr)

Nîmes Ouest

04 66 27 95 00 - [cio.nimesouest@ac-montpellier.fr](mailto:cio.nimesouest@ac-montpellier.fr)

Perpignan

04 68 50 20 86 - [ce.0660667s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660667s@ac-montpellier.fr)

Pézenas

04 67 98 85 74 - [ce.0341033n@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341033n@ac-montpellier.fr)

Prades

04 68 05 32 00 - [ce.0660463v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660463v@ac-montpellier.fr)

Sète

04 67 18 34 18 - [ce.0340098x@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340098x@ac-montpellier.fr)

## Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - [cio.albi@ac-toulouse.fr](mailto:cio.albi@ac-toulouse.fr)

CIO Auch

05 62 05 65 20 - [cio.auch@ac-toulouse.fr](mailto:cio.auch@ac-toulouse.fr)

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - [valerie.ballester@ac-toulouse.fr](mailto:valerie.ballester@ac-toulouse.fr)

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - [cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr)

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - [cio.castres@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castres@ac-toulouse.fr)

CIO Condom

05 67 76 51 82 - [cio.condom@ac-toulouse.fr](mailto:cio.condom@ac-toulouse.fr)

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - [cio.decazeville@ac-toulouse.fr](mailto:cio.decazeville@ac-toulouse.fr)

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - [valerie.ballester@ac-toulouse.fr](mailto:valerie.ballester@ac-toulouse.fr)

CIO Foix

05 67 76 52 94 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - [cio.lourdes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.lourdes@ac-toulouse.fr)

CIO Millau

[cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - [cio.montauban@ac-toulouse.fr](mailto:cio.montauban@ac-toulouse.fr)

CIO Muret

05 67 52 40 72 - [cio.muret@ac-toulouse.fr](mailto:cio.muret@ac-toulouse.fr)

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - [cio.rodez@ac-toulouse.fr](mailto:cio.rodez@ac-toulouse.fr)

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - [cio.stgaudens@ac-toulouse.fr](mailto:cio.stgaudens@ac-toulouse.fr)

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - [cio.tarbes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tarbes@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - [cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - [cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - [cio.tlsenord@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsenord@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - [cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr)